

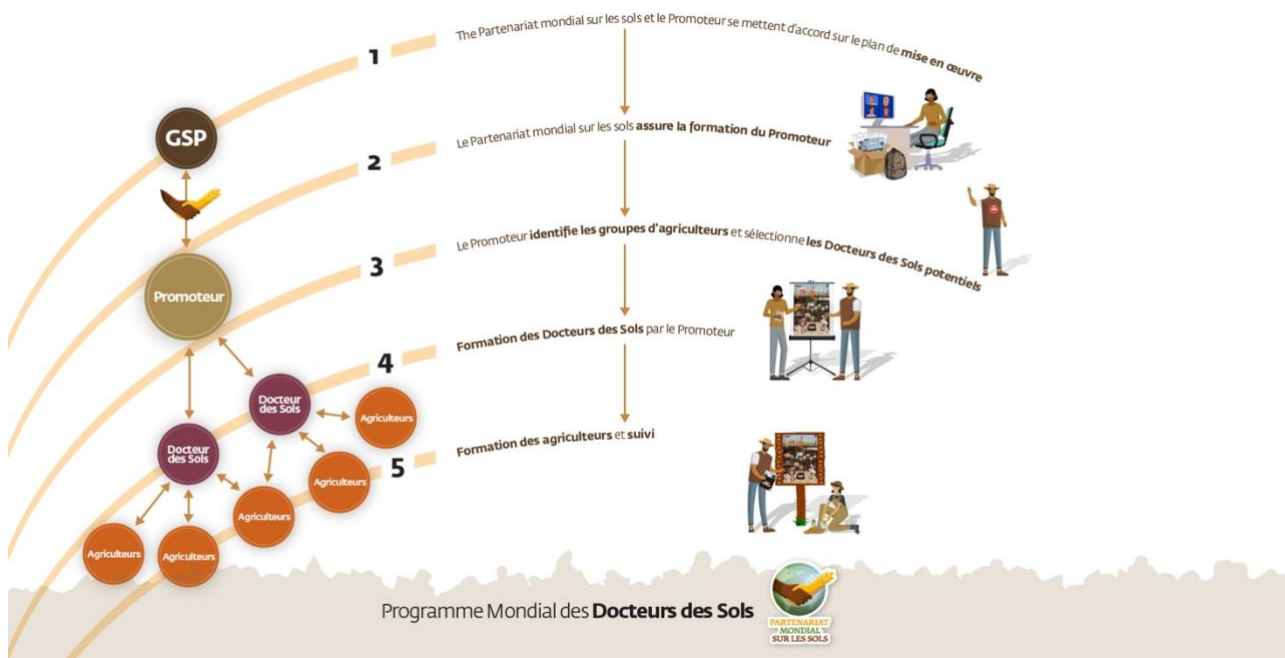


PROGRAMME MONDIAL DES DOCTEURS DES SOLS TERMES DE RÉFÉRENCE POUR PROMOTEURS (TdR)



Le Programme Mondial des Docteurs des Sols (PMDS) est une initiative de formation d'agriculteur à agriculteur développée par le Partenariat Mondial sur les Sols. L'objectif du programme est de fournir aux agriculteurs le matériel pédagogique pour la formation sur la gestion durable des sols (GDS). Les agriculteurs champions, reconnus comme des "Docteurs des Sols", sont sélectionnés pour soutenir et éduquer les autres agriculteurs issus de leur communauté locale. Ce système crée un processus d'échange autonome qui favorise la pratique de la GDS.

Le succès du programme dépend principalement de l'existence d'un Promoteur, qui est une institution ou une organisation nationale qui facilite le programme et interagit avec le Partenariat Mondial sur les Sols et toutes les parties prenantes. Le Promoteur fournit un soutien technique et financier et assure la durabilité du programme au niveau national ou local. Les Promoteurs sont des entités nationales telles que des agences gouvernementales, des services de vulgarisation, des institutions académiques ou des organisations non gouvernementales (ONG) qui connaissent et comprennent les défis et le potentiel des conditions socio-économiques locales.



Vous trouverez ci-dessous les critères de sélection des promoteurs, ainsi que leurs rôles et bénéfices des promoteurs. Pour un aperçu plus complet du programme et de sa mise en œuvre, veuillez consulter le site web des [Docteurs des Sols](#).

Le promoteur doit répondre aux critères suivants :

- 1) Appartenir à une agence gouvernementale, à un service de vulgarisation, à une société de science du sol, à une association locale/régionale, à une ONG, à une université, au secteur privé ou à toute autre institution travaillant activement sur la gestion des sols dans le pays ;
- 2) Démontrer un intérêt pour les questions de GDS (Voir les [Directives volontaires pour une gestion durable des sols](#)) et avoir une bonne connaissance générale de l'agriculture, de la gestion des sols ou de la gestion des ressources naturelles ;
- 3) Être en mesure et désireux de mettre en œuvre le programme à long terme ;
- 4) Avoir des liens et des contacts avec la communauté agricole (le promoteur doit avoir la confiance des agriculteurs) et avoir accès au réseau de contacts des agriculteurs ;
- 5) Avoir accès aux ressources nécessaires pour financer les formateurs et/ou les coûts de fonctionnement du programme ;
- 6) Idéalement, le promoteur au niveau national devrait être en mesure de coordonner et de collaborer avec d'autres promoteurs au niveau local.

Rôles du promoteur :

- 1) Faciliter la participation des formateurs aux sessions de formation du Partenariat Mondial sur les Sols ;
- 2) Identifier des groupes d'agriculteurs pour participer au programme et diffuser des informations pour renforcer la participation ;
- 3) Sélectionner les formateurs qui seront formés par le GSP selon les critères énumérés dans l'annexe 1 ;
- 4) Identifier et sélectionner les potentiels Docteurs des Sols, selon les critères énumérés dans l'annexe 2 ;
- 5) Former les docteurs des sols à l'utilisation du matériel pédagogique développé par le Partenariat Mondial sur les Sols ;
- 6) Fournir aux Docteurs des Sols le matériel pédagogique nécessaire à la mise en œuvre du programme ;
- 7) Soutenir les Docteurs des Sols dans la formation d'autres agriculteurs ;

- 8) Être disponible pour soutenir le Partenariat Mondial sur les Sols dans la traduction du matériel pédagogique dans les langues locales ;
- 9) Intégrer le matériel pédagogique du Partenariat Mondial sur les Sols aux ressources et initiatives déjà existantes au niveau national ;
- 10) Permettre l'échange d'informations entre le Secrétariat du Partenariat Mondial sur les Sols et les Docteurs des Sols (assurer un flux régulier d'informations) ;
- 11) Partager avec le Partenariat Mondial sur les Sols les informations obtenues lors de la mise en œuvre du programme (par exemple, les expériences sur le terrain et les connaissances locales) et fournir des suggestions pour améliorer le programme.

Bénéfices pour le promoteur:

- 1) Le promoteur recevra du matériel de formation actualisé et de haute qualité pour les formateurs et les Docteurs des Sols (posters, kits, éléments d'identité visuelle) en fonction de leur disponibilité dans les bureaux du Partenariat Mondial sur les Sols ou de la FAO ;
- 2) Le promoteur renforcera les interactions avec les agriculteurs et les communautés rurales, ce qui facilitera le suivi des activités et améliorera l'échange de connaissances et d'expériences locales ;
- 3) Le promoteur renforcera ses liens et ses relations de travail avec la FAO et avec le Partenariat Mondial sur les Sols ;
- 4) Le promoteur aura l'occasion d'échanger et de collaborer avec d'autres partenaires du Partenariat Mondial sur les Sols à l'intérieur et à l'extérieur du pays, en développant la collaboration technique et scientifique interrégionale ;
- 5) Le promoteur gagnera en visibilité et en reconnaissance grâce aux ressources web du Partenariat Mondial sur les Sols telles que les posters, le matériel éducatif, le partage d'initiatives locales, les vidéos et les photos.

Comment devenir promoteur du Programme

Pour soutenir le Programme et devenir promoteur, remplissez le formulaire de registre disponible [ici](#) ou mettez-vous en contact avec le PMDS en écrivant à soil-doctor@fao.org

Documents de référence :

[Posters de Docteurs des Sols](#)

[Directives volontaires pour une gestion durable des sols](#)

ANNEXE 1 - Critères de sélection des formateurs du promoteur

- a) Avoir une formation formelle telle qu'un certificat, un diplôme ou un grade universitaire en science du sol, en agriculture, en agronomie ou dans des domaines connexes, avec une bonne compréhension des principes de gestion durable des sols ;
- b) Être employé par le promoteur, ou disponible pour le soutenir à long terme, afin de former et de soutenir les Docteurs des Sols dans le pays ou à un niveau sous-national sélectionné ;
- c) Être capable de parler la ou les langues locales spécifiques afin de pouvoir former et communiquer avec les agriculteurs locaux ;
- d) Pour la formation des formateurs fournie par le Secrétariat du Partenariat Mondial sur les Sols, au moins un formateur de Docteurs des Sols par pays (de préférence deux) doit parler couramment l'une des six langues des Nations Unies (arabe, chinois, anglais, français, russe, espagnol) ;
- e) Posséder ou être capable d'établir des relations solides avec la communauté agricole et les Docteurs des Sols (les formateurs doivent avoir la confiance des agriculteurs) ;
- f) Avoir la capacité de former les Docteurs des Sols en utilisant le matériel de formation disponible ;
- g) Soutenir les Docteurs des Sols dans le développement des capacités des agriculteurs dans leurs communautés ;
- h) Être capable de contribuer à la sélection et à l'adaptation du matériel de formation des Docteurs des Sols (affiches, méthodes d'analyse des sols, kits d'analyse des sols, etc.) et de l'adapter à un contexte local (langue, informations pertinentes, etc.) ;
- i) Être disponible et disposé à recevoir une formation ; et
- j) Être prêt à se soumettre à l'évaluation requise pour devenir un formateur certifié des Docteurs des Sols.

ANNEXE 2 – Critères de sélection (par le promoteur) des Docteurs des Sols

- a) Dans une zone géographique, représenter la diversité des sexes et des ethnies ;
- b) Être prêts à coordonner ou à accueillir des parcelles de démonstration ;
- c) Montrer leur disponibilité et volonté de suivre une formation spécifique pour devenir un Docteur des Sols certifié ;
- d) Être capable et désireux de partager leurs connaissances avec d'autres agriculteurs en organisant des sessions de formation offertes aux agriculteurs au niveau de la communauté et même dans d'autres communautés ;
- e) Donner un exemple de pensée innovante et d'expérimentation à partir de leurs propres pratiques agricoles ;
- f) Être capable et désireux d'aider les agriculteurs à effectuer des évaluations de base de leurs sols en utilisant les méthodes pour lesquelles ils ont été formés ; et
- g) Être disposés à partager leurs connaissances et expériences locales avec les promoteurs, qui à leur tour les partageront avec le Partenariat Mondial sur les Sols pour améliorer le programme mondial des docteurs des sols.